

Rapporteur : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI

OBJET : Réalisation d'une fresque sur le poste électrique d'Électricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) situé à l'intersection de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la rue de la croix de Piétard

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis 1993, l'équipe de prévention de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à Adulte (A.D.S.E.A.) propose, dans le cadre des chantiers loisirs d'été, la décoration par une fresque d'un poste électrique d'ERDF. Cette action en direction des jeunes permet de valoriser et d'embellir ces équipements parfois dégradés ou disgracieux. Pour cette année, le poste électrique choisi est situé avenue de Lattre de Tassigny, la fresque sera réalisée du 9 au 27 juillet 2012.

L'ensemble de l'opération est financé par E.R.D.F. La commune apporte le soutien logistique nécessaire par :

- Le nettoyage du transformateur par les services techniques,*
- La peinture de la couche de fond,*
- Le dégagement des abords par le service du cadre de vie,*
- L'organisation du point de presse et de l'inauguration qui est prévue le 27 juillet 2012.*

* * * * *

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération n° 3 du conseil municipal du 27 janvier 2012 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 12 050 € à l' A.D.S.E.A. dans le cadre de ses missions générales pour l'année 2012,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de favoriser les actions de prévention en direction des jeunes, par le biais de chantiers loisirs,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'équipe de prévention de l' A.D.S.E.A. ainsi qu' E.R.D.F. dans cette réalisation,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

PROJET

DU 5 juillet 2012

n° 24

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'apporter le soutien nécessaire au déroulement de ce chantier loisirs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe entre l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Électricité Réseau de France et la commune de Châtellerault et toutes pièces relatives à ce dossier..

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5055
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM